

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 24 juin 2025

Tout savoir sur la qualité des baignades en Bourgogne-Franche-Comté

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté assure une surveillance sanitaire de la qualité des eaux de baignade dans la région. Explications pour se baigner en toute sécurité cet été.

Si les loisirs de l'eau, qui favorisent l'activité sportive, sont bénéfiques pour la santé, leur pratique doit se faire dans de bonnes conditions pour éviter certains risques.

Avec la noyade, les infections liées à une eau de mauvaise qualité par contact cutané ou par ingestion figurent au rang des principaux dangers.

Il est donc recommandé de se baigner dans des zones surveillées, où le contrôle sanitaire affiche des résultats satisfaisants.

L'Agence Régionale de Santé met en œuvre chaque année, pendant la saison estivale, une surveillance sanitaire de la qualité de l'eau de ces sites.

La surveillance sanitaire en cours de saison balnéaire

Ce contrôle réglementaire comporte des **analyses microbiologiques** de l'eau et des **relevés de paramètres physico-chimiques**, avec un intervalle de temps maximum de 30 jours entre 2 prélèvements. Un premier prélèvement a lieu 10 à 20 jours avant l'ouverture de la baignade.

Les analyses du contrôle sanitaire sont, sur certains sites identifiés comme à risque de prolifération, complétées par des recherches de cyanobactéries. Certaines espèces de ces micro-algues peuvent produire et libérer des toxines à l'origine de risques sanitaires pour les baigneurs, les usagers d'activités nautiques ou les consommateurs des produits de la pêche. Les effets les plus fréquents actuellement connus font suite à des contacts (irritation de la peau, du nez, de la gorge et des yeux) ou à une ingestion (maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements).

En cas d'observation ou de résultat analytique susceptible d'occasionner un risque pour la santé des baigneurs, l'ARS demande au gestionnaire de fermer le site de baignade et d'en informer le public. La surveillance sanitaire est renforcée.

Des règles de classement

La qualité des eaux de baignade est évaluée selon les règles de classement de la Directive européenne de 2006/7/CE. Sur la base des résultats des analyses effectuées sur une période de quatre ans, il est attribué à l'eau de baignade une des 4 classes de qualité suivantes :

- Excellente
- Bonne
- Suffisante
- Insuffisante

87 % des sites d'excellente ou de bonne qualité

Ainsi, 71 sites de baignades naturelles ouverts pour la saison estivale 2025 en Bourgogne-Franche-Comté sont classés :

- Qualité excellente : 52 sites
- Qualité bonne : 10 sites
- Qualité suffisante : 4 sites
- Qualité insuffisante : 1 sites
- Pas de classement : 4 sites (nombre insuffisant de prélèvements ou nouvelle baignade)

Ce classement est établi sur la base des analyses effectuées sur la période 2021-2024.

Outre ces baignades naturelles, la région comporte également des **baignades artificielles**. Ce sont des baignades dont l'eau est maintenue captive, c'est-à-dire séparée des eaux de surface ou souterraines par des aménagements. Ces baignades font l'objet d'un suivi plus rapproché avec analyse de paramètres supplémentaires.

Contact presse

Lauranne Cournault

Tél. : 06 43 64 20 24

Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr



Tout au long de la saison estivale, les résultats des contrôles effectués par l'ARS sont consultables :

- sur le lieu de baignade et en mairie (obligation réglementaire),
- sur le site internet du ministère en charge de la Santé :
<https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/editorial/fr/accueil.html>

Le public dispose également de l'historique des classements, ainsi que des informations concernant le cadre réglementaire, les conseils sanitaires relatifs à la baignade et aux activités connexes.

Des conseils pour se baigner en toute sécurité

En suivant ces quelques conseils, vous pourrez profiter pleinement de la baignade, tout en réduisant les risques d'accident et en évitant de nombreux désagréments.

Attention aux noyades !

Au cours de l'été 2024, en France, 1 244 noyades accidentelles ont été recensées, dont 350 suivies de décès (28%)¹, avec le constat d'une hausse préoccupante en période de fortes chaleurs.

- Baignez-vous dans les secteurs surveillés et respectez les consignes locales de sécurité ;

¹ <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2025/noyades-la-prevention-et-la-vigilance-restent-essentielles>

Contact presse

Lauranne Cournault

Tél. : 06 43 64 20 24

Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr

- Apprenez à nager et accompagnez les enfants au bord de l'eau ;
- Ne surestimez jamais vos capacités physiques ;
- Evitez la baignade dans les 2 heures qui suivent un repas copieux ou une consommation d'alcool ;
- Entrez progressivement dans l'eau, surtout après une exposition prolongée au soleil, pour éviter toute hydrocution.

Pour en savoir plus : <https://www.sports.gouv.fr/se-baigner-en-toute-securite-prevention-des-noyades-602>

Se protéger de la chaleur et de la déshydratation

- Exposez-vous au soleil progressivement et raisonnablement ;
- Evitez de vous exposer aux heures les plus chaudes de la journée, entre 11h et 16h ;
- Utilisez des crèmes solaires protectrices, chapeaux, lunettes et tee-shirt surtout pour les jeunes enfants et nourrissons très sensibles au soleil et aux coups de chaleur.

Pour en savoir plus : [Risques solaires : mieux comprendre pour mieux se protéger](#)

La propreté des sites de baignade

- Un sable qui n'est pas très propre peut être à l'origine d'affections dermatologiques. Utilisez une serviette pour vous allonger sur le sable si nécessaire et profitez des douches mises à votre disposition. A défaut, prenez une douche à minima de retour chez vous.
- La plage est un espace public, gardez la propre en utilisant les poubelles pour les déchets et les installations sanitaires mises à votre disposition. Les plages sont souvent interdites aux animaux domestiques pendant la saison balnéaire.

Les risques de la leptospirose

La leptospirose est une maladie qui s'attrape au contact de l'eau contaminée par les animaux. Elle peut présenter des formes graves.

Dans les 3 semaines qui suivent la baignade, si vous présentez :

- de la fièvre (> 38,5 ° C)
- des maux de tête
- des douleurs musculaires et articulaires

C'est peut-être la leptospirose.

- Consultez rapidement votre médecin-traitant et signalez-lui que vous vous êtes baigné en eau douce. Un traitement antibiotique peut être nécessaire. Plus la prise en charge est précoce, plus elle est efficace.
- Par mesure de prévention :
 - Evitez de vous baigner dans une eau trouble ou boueuse
 - Prenez une douche savonneuse après la baignade
 - En cas de plaie : lavez-la abondamment avec de l'eau potable et du savon, désinfectez avec un antiseptique et protégez avec un pansement imperméable.

Contact presse

Lauranne Cournault

Tél. : 06 43 64 20 24

Mél. : lauranne.cournault@ars.sante.fr